

Comment signaler une ingérence étrangère

Les communautés ethniques de Nouvelle-Zélande n'ont pas à tolérer les ingérences étrangères. Vous pouvez signaler une interférence étrangère à l'aide des moyens ci-dessous.

En cas d'urgence

Si l'ingérence se produit actuellement, composez le 111 et demandez la police.

Si vous ne pouvez pas parler et que vous êtes au téléphone portable, restez silencieux et attendez l'invite « Press 55 » (Appuyez sur 55).

Si vous ne pouvez pas parler et que vous êtes sur une ligne fixe, restez silencieux et écoutez l'opérateur qui vous dira d'appuyer sur n'importe quel bouton pour obtenir de l'aide.

Signaler une ingérence étrangère

Nous pouvons tous contribuer à protéger la Nouvelle-Zélande contre les ingérences étrangères en les signalant au Service néo-zélandais du renseignement de sécurité (NZSIS) ou à la police. Quelle que soit la méthode choisie, ces organisations veilleront à ce que vos informations parviennent au bon endroit.

Signaler une ingérence étrangère au NZSIS

Vous pouvez signaler une ingérence étrangère en utilisant le [formulaire](#) sécurisé en ligne sur le site Internet du NZSIS.

Vous n'êtes pas obligé de fournir vos informations personnelles telles que votre nom, votre numéro de téléphone ou vos coordonnées si vous ne le souhaitez pas. Vous pouvez également remplir le formulaire dans votre propre langue.

Si vous souhaitez parler à un employé du NZSIS, vous pouvez le joindre en composant le [+64 4 472 6170](#) ou le [0800 747 224](#).

Le NZSIS examine votre rapport dès qu'il le reçoit. Si vous laissez vos coordonnées, le NZSIS ne vous contactera que si des informations supplémentaires sont requises. Si le NZSIS ne vous contacte pas, cela ne signifie pas que votre rapport n'est pas pris en compte.

Signaler une ingérence étrangère à la police

S'il ne s'agit pas d'une urgence, vous pouvez contacter la police :

- en utilisant le [formulaire](#) en ligne 105 ;
- en composant le [105](#) depuis n'importe quel mobile ou fixe ; ce service est gratuit et disponible 24/7 dans tout le pays ;

Le formulaire 105 demande certaines de vos informations personnelles pour aider la police à traiter votre rapport et vous tenir informé-e. La police n'utilise ces informations qu'aux fins autorisées.